



Nouméa, le 28 avril 2021

## R E C E P I S S E

*de déclaration d'une installation classée*

\*\*\*

**La présidente de l'assemblée de la province Sud,**

soussignée, CERTIFIE avoir reçu à la date du 22 mars 2021, le dossier de déclaration de la SARL LIAM STORE (enseigne KORAIL DUCOS), relatif à l'exploitation du centre commercial Korail Ducos, sis lot n° 859, rue Fernand Forest, Zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	91 équivalent-habitants	50 < nombre d'équivalent-habitants ≤ 500	Déclaration	Délibération n° 10277/DENV/SE du 30/04/09
1530	Dépôts de bois, papier, carton ou matériaux combustibles analogues	215 m <sup>3</sup>	Quantité ≤ 1000 m <sup>3</sup>	Non classé	-
2255	Stockage des alcools de bouche d'origine agricole, eaux-de-vie et liqueurs	0,4 m <sup>3</sup>	Quantité < 10 m <sup>3</sup>	Non classé	-
2920	Installations de réfrigération ou compression	0,027 MW	Puissance ≤ 10 MW	Non classé	-
2925	Ateliers de charge d'accumulateurs	≤ 50 kW	Puissance ≤ 50 kW	Non classé	-

La SARL LIAM STORE (enseigne KORAIL DUCOS) est tenue de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 414-5 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

**Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur adjoint du développement  
durable des territoires**

  
Justin PILOTAZ

Copie : mairie de Nouméa